

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d* —).....	

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Contre la légende de l'impérialisme français. — Lloyd George démissionnera-t-il? — Les nouveaux incidents de Fiume. — L'Allemagne en plein chaos fiscal.

M. Poincaré vient de prononcer, à l'Association de la presse anglo-américaine, des paroles devenues malheureusement indispensables. Le Président du Conseil a tenté d'établir, une fois de plus, toute la fausseté qu'enveloppe la légende de l'impérialisme français.

Bien mieux, il a fait appel à leur témoignage et à leur collaboration pour dissiper, tant en Grande-Bretagne qu'aux Etats-Unis, les effets d'une propagande mensongère, mais acharnée, qui représente notre pays comme foncièrement militariste et comme le principal obstacle à la paix et au désarmement universels.

M. Poincaré a eu pleinement raison de laver la France des calomnies indécentes, accumulées à son adresse.

La vérité, c'est que depuis la paix, notre pays n'a cessé de faire preuve de modération et même de longanimité à l'égard de l'Allemagne.

A l'étranger, on a une tendance à oublier que nous avons, maintes fois, fait l'expérience des invasions et des dévastations. On oublie aussi que, seuls, nous tentons de relever nos ruines et que, trois ans après la paix, nous n'avons encore rien reçu des réparations qui nous sont dues.

Et, pour comble, aujourd'hui l'Allemagne se dérobe!

Pourtant, ces dernières années, la France s'est empressée de s'associer à toutes les initiatives de paix; hier, elle est allée à Washington; demain, elle ira à Gènes.

N'est-ce pas au gouvernement français et en particulier à M. Poincaré, qu'on doit de voir sauvegarder les prérogatives de la Société des Nations que Lloyd George aspirait à reléguer au second plan, ainsi que nous l'avons montré?

En définitive, M. Poincaré a été très heureusement inspiré de rappeler aux journalistes américains et britanniques, qu'il était de leur devoir de travailler à la ruine de la légende de l'impérialisme français.

La situation politique reste toujours incertaine en Grande-Bretagne. Lloyd George, si l'on en croit les *Daily News*, aurait fait savoir aux chefs des partis de la coalition que si les difficultés actuelles ne recevaient pas une solution prochaine, il remettrait sa démission au roi.

La presse anglaise, dans son ensemble, est plutôt réservée. Elle semble prise de court et chercher sa voie. Voici, pourtant, un détail significatif: certains journaux se demandent qui pourrait recevoir la succession du Premier Ministre.

En attendant que cette perspective se précise, de gros efforts sont tentés pour maintenir la coopération des deux ailes extrêmes de la coalition.

Les amis de Lloyd George conservent leur optimisme.

La vérité semble être que si le Premier Ministre a brusqué le déclenchement de la crise, c'est peut-être en partie par humeur, mais c'est aussi parce qu'il espère triompher. L'ultimatum de Lloyd George aux conservateurs devait, dans sa pensée, les replacer complètement dans son empire.

A noter, enfin, la manœuvre qui consiste à rejeter sur les unionistes toute la responsabilité des événements à intervenir.

L'organe officieux du cabinet, le *Daily Chronicle* déclare, en effet: « Nous pensons que la coalition doit être maintenue dans l'intérêt national et international et nous espérons que les chefs unionistes qui partagent parfaitement ce point de vue le reconstruiront ouvertement. C'est sur eux et non sur le premier ministre que repose la responsabilité de la crise. Nous attendons avec anxiété et non sans espoir que M. Chamberlain dira à ce sujet à Oxford. »

La ville de Fiume, déjà célèbre par les extravagances de d'Annunzio, est la proie depuis vendredi de troubles révolutionnaires.

Les fascistes se sont, en effet, emparés des établissements publics et jusqu'au palais du gouvernement.

Le gouvernement provisoire de M. Zanella s'est même vu contraint de remettre ses pouvoirs entre les mains des révolutionnaires.

Il ne semble pas d'ailleurs que la résistance ait été sérieuse. Ces incidents paraissent avoir des causes prochaines: le meurtre d'une jeune fasciste par des policiers slaves, et des causes lointaines: la détermination des fascistes et des éléments nationalistes de chasser de Fiume M. Zanella qui fut l'adversaire le plus acharné de d'Annunzio.

Il est malaisé de prévoir la suite que prendront les événements et leurs répercussions sur la politique intérieure de l'Italie.

Le cabinet de Rome a beau manifester son intention de ne pas intervenir. Le pourra-t-il? On annonce, en effet, que le nouveau gouvernement provisoire aurait proclamé l'annexion à l'Italie de l'état libre de Fiume.

Si la nouvelle se confirme on peut prévoir la renaissance de difficultés sérieuses entre l'Italie et la Yougoslavie.

Le Reichstag est en plein débat financier.

On se souvient qu'il y a une quinzaine de jours, pour sauver le chancelier Wirth, les partis s'étaient mis d'accord sur les bases d'un projet d'un emprunt forcé.

C'est ce projet qui vient en discussion.

Ce n'est pas la première fois qu'on aborde ainsi l'étude de « réformes financières », dont les plans furent dressés pour écarter la menace de sanctions alliées. Mais, chaque fois, après une discussion de quelques semaines, le beau projet fut enterré.

En sera-t-il de même cette fois encore?

On peut le craindre, à en juger par les premières délibérations du Reichstag et aussi par les conditions où le débat s'est engagé.

Avec l'état d'esprit actuel des Allemands, il apparaît bien que toute mesure d'assainissement financier est vouée à l'échec.

C'est un fait d'abord qu'aucune réforme n'est réalisable sans le concours de la grande industrie. Or, la grande industrie, ainsi d'ailleurs que les banques, repousse d'une part tous les expédients financiers dont l'insuccès complet ne fait aucun doute et d'autre part les diverses panacées socialistes qui amèneraient la ruine complète de l'industrie allemande.

D'un autre côté, les socialistes opposent un veto formel à tout « impôt capitaliste ».

Dans ces conditions, les partis politiques ne parviennent pas à se mettre d'accord sur les modalités de l'emprunt forcé. Et d'aucuns parlent en conséquence, d'un ajournement, voire d'un abandon définitif du projet.

Reste à savoir si, cette fois, les gouvernements alliés, et spécialement le gouvernement français, acceptent d'être la dupe de la comédie qui se joue depuis deux semaines.

Dans un ordre d'idées voisin, voici un fait qui montre bien et le chaos fiscal qui règne en Allemagne et sa mauvaise volonté de parvenir à l'assainissement de sa trésorerie.

C'est seulement ces jours derniers que les contribuables berlinois reçurent leurs rôles de contributions pour l'année 1920!

Comment, avec de tels retards dans la perception des impôts, ne pas s'abandonner à une inflation fiduciaire effrénée?

La conséquence de tout ce gâchis, c'est la dévalorisation du mark: les 100 marks ne valent plus que 3 fr. 75.

Les Allemands, pour épurer leur situation financière, comptent sur un emprunt international. Mais, en l'état actuel de désordre politique, économique et financier du Reich, les Anglais et les Américains ne semblent guère disposés à braver des risques vraiment considérables.

En définitive, c'est l'éternelle comédie qui se prolonge.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

La Conférence de Paris aurait lieu le 21 mars

M. Schanzer, ministre des affaires étrangères d'Italie, a fait demander à ses collègues français et britanniques d'ajourner au 21 mars la con-

versation qui doit avoir lieu à Paris entre les trois ministres des affaires étrangères des trois pays, au sujet du problème d'Orient.

M. Schanzer, en effet, sera retenu en Italie par les travaux du Parlement devant lequel le nouveau cabinet italien se présentera le 16 mars.

En pays occupés

La *Libre Belgique* apprend que des négociations sont engagées entre la France et la Belgique pour la rétrocession à l'occupation belge d'une enclave française située dans le district d'Aix-la-Chapelle et comprenant les petites villes de Duren, Schleiden et Juliers.

La propagande allemande

La commission rhénane interalliée, a interdit les tournées de conférences projetées par le général Liemann de Sanders dans les régions occupées.

L'évacuation de la Haute-Silésie

Les journaux allemands publient la note officielle suivante:

On mande d'Oppeln que le plan concernant l'évacuation de la Haute-Silésie par les détachements interalliés et la remise des territoires plébiscitaires à l'Allemagne et à la Pologne est définitivement établi par la commission interalliée. Ce plan a été soumis au Conseil suprême et dès que ce dernier l'aura approuvé, les gouvernements allemand et polonais en seront officiellement avisés.

Les affamés passent après la propagande

Selon le « *Daily Telegraph* », le président Harding aurait retiré son appui au comité américain pour la lutte contre la famine en Russie de Chicago, et plusieurs sénateurs auraient imité cet exemple. Ce serait là, explique le « *Daily Telegraph* », le résultat d'accusations formulées par M. Hoover et d'après lesquelles ce comité serait une organisation un peu spéciale de l'agent soviétique docteur Dubrovsky. Les sommes versées dans un but charitable auraient été employées à la propagande communiste aux Etats-Unis.

Les communications par T. S. F.

Le « *Berliner Tageblatt* » dit que la station de T. S. F. de Buenos-Aires a pu se mettre en communication directe avec une station japonaise, située à une distance plus grande que la demi-circumférence de la terre.

Les revendications des fonctionnaires retraités

Les fonctionnaires retraités de l'Etat, réunis samedi, à Toulouse, en assemblée générale, ont voté un ordre du jour exprimant le regret que la Commission des finances du Sénat, après avoir constaté que depuis le vote du Parlement, concédant d'importantes bonifications de pensions aux retraités des chemins de fer et reconnaissant qu'il était devenu urgent de résoudre la question parallèle, des retraités des fonctionnaires de l'Etat, n'ait pas résolu cette question et se soit bornée à voter un secours provisoire de cherté de vie.

Au Maroc

Un guet-apens s'est produit dans la région d'Ouezzan.

Un commandant de secteur (chef de bataillon) qui était allé visiter un des postes de son secteur, à proximité de la zone espagnole, accompagné de quelques cavaliers, a été surpris en revenant de cette visite et en regagnant son poste de commandement, par un parti de dissidents soigneusement embusqués dans un ravin.

Au cours de cette agression, le commandant a été tué; un autre officier, blessé, est mort des suites de ses blessures; six cavaliers qui formaient l'escorte ont été également blessés. Le parti dissident a subi, de son côté, des pertes assez élevées, et a été mis en fuite. L'incident n'est qu'une simple agression sans aucune portée politique.

CHRONIQUE LOCALE

Les petites coupures

La question des petites coupures de 1 franc et 0,50 centimes n'est pas encore réglée et elle ne paraît pas devoir l'être de bien tôt.

Cependant, en cette époque où une campagne si active est menée contre les microbes, où la santé publique est une des préoccupations continuelles — au moins sur le papier — des pouvoirs publics, rien n'est plus épouvantable que de voir, de toucher, de porter dans son portefeuille, ou dans la poche du gilet, ces affreuses petites coupures noires de crasse, et par conséquent, pleines de microbes.

Il y a des commerçants, des employés de caisses publiques qui n'osent pas donner aux clients, au public certaines coupures qu'ils préfèrent garder en caisse, tellement elles sont sales.

Mais ça ne fait pas l'affaire de nos commerçants et de nos employés. Ils ne peuvent pas les garder indéfiniment.

Ainsi, des receveuses de bureaux de poste de province signalent les difficultés qu'elles éprouvent à écouler les masses de coupures dont elles sont encombrées. On ne les reçoit pas entre bureaux départementaux et la recette principale les refuse impitoyablement.

Certaines receveuses ont en caisse pour plus de trois cents francs de ces petits papiers d'une saleté repoussante.

Comptables des deniers publics, que doivent-elles faire de tous ces billets? Les remettre en circulation? On conviendrait que la situation est assez embarrassante.

Au sous-secrétariat des P. T. T., déclare notre confrère le *Courrier du Centre*, de Limoges, on a répondu: « Les réclamations des receveuses sont justes. La situation n'a d'ailleurs, pas manqué de nous frapper. Il faut absolument faire rentrer ces coupures qui, pour la plupart, sont dans un état... Nous cherchons en ce moment une solution; mais la question n'est pas si simple. Nous étudions les mesures à prendre et dans un très bref délai, vous pouvez l'affirmer, nos receveuses obtiendront complète satisfaction. »

Mais quand donc cette satisfaction sera donnée aux fonctionnaires intéressés, aux commerçants et au public?

Sans doute « la question n'est pas simple »; mais si, une bonne fois, on s'en occupait, est-ce qu'on n'arriverait pas à la solutionner? Ne pourrait-on pas, au moins, retirer et remplacer les coupures sales? Il suffirait de vouloir...

LOUIS BONNET.

NOS MORTS

Voici la liste des corps des militaires « Morts pour la France » compris dans le convoi qui arrivera à Cahors, le vendredi 10 mars 1922:

Soulacroup Robert et Soulacroup Raoul, d'Anglars-Nozac; Lavyssiére Antonin, d'Aynac; Jouffreau Maurice, Vinel Arthur, Mandelli Victor, de Cahors; Bousquet Elie, de Cahors; Lizouret Antonin, de Concois; Coldefy Jean-Baptiste et Andrieu Emile, de Caniac; Bayle Jean, de Cavagnac; Perussat Alain-Germain et Larroque Jules-Louis, de Cénévières; Guary Louis, de Cressensac; Touriol Ludovic, de Duravel; Dusser Armad-Mathurin et Pérés Xavier, de Figeac; Cataix Jean, de Flaugnac; Guérin Antoine, de Gourdon; Carrié Sylvain et Besse Antoine, des Junies; Ladet Edouard, de Lacave; Bouyssou Edouard, de Lascabanne; Larmanç Julien, de Lansac; Loubradou Léger, de Léohard; Roques Marius-Léopold, de Livernon; Miran Irénée-Elie-Joseph, de Lutzeh; Talayssac Abel et Ruyeres Joseph, de Maxou; Lapière Louis et Ségué Auguste, de Montgesty; Cazard Gabriel, de Puybrun; Issaly Daniel-Edouard, de Reilhac; Escudé Jean-Louis, de Rignac; Aureil Jean, du Roc; Esouroux Paul-Baptiste, Lacaze Amédée, Vigié Léon, de St-Cernin; Courrière Marie-Augustin, de St-Géry; Labreusat Célestin, de St-Simon; Doumer Jean, de Séniergues par Montfaucon; Plagès Marc, de Soturac; Valat Albert-Léon, Tré-

mouille Pierre, Coléda Jean-Baptiste, Segondat François, de Souillac; Gasquet Ludovic, de Ferrou; Barot Jean, de Vayrac; Besserves Frédéric, du Vigan.

L'ouverture du wagon aura lieu à 7 h. 30.

Mort d'un ancien préfet du Lot

Nous lisons dans le *Temps*: C'est avec un vif regret que nous apprenons la mort, à la Rochelle, de M. André Chapron, ancien préfet de la Marne.

M. Chapron est resté pendant onze ans à la préfecture de Châlons, où ses qualités d'administrateur l'ont fait apprécier dans la guerre comme dans la paix. Au cours des hostilités, sa belle conduite lui avait valu une citation à l'ordre de l'armée et la médaille de la Reconnaissance française. Il s'était vu contraint par son état de santé de demander, en 1919, sa mise en disponibilité. Pour rendre hommage à ses bons services, le gouvernement l'avait promu commandeur de la Légion d'honneur et nommé, par arrêté spécial, préfet honoraire de la Marne. Il était âgé de 57 ans.

M. Chapron fut préfet du Lot du 8 décembre 1906 au 24 juillet 1907: il avait remplacé M. Gélinet. Pendant les quelques mois que M. Chapron resta dans le Lot, il sut faire apprécier ses qualités d'administrateur. Il conserva, toujours, dans notre département, de vives sympathies.

Administration

Notre compatriote M. Mage, préfet des Hautes-Alpes est nommé préfet du Lot-et-Garonne. M. Mage est originaire de Figeac et est le cousin de M. Mage le sympathique juge d'instruction de Cahors.

Banque de France

Nous apprenons avec plaisir que M. Chambeyron, l'actif et distingué Directeur de la succursale de la Banque de France à Cahors est nommé à Lorient.

Nous adressons à M. Chambeyron nos sincères félicitations pour l'avancement légitime qu'il obtient.

Enregistrement

M. Déjean, receveur de l'enregistrement à Verteillac (Dordogne), est nommé receveur à Gourdon.

P. T. T.

M. Pujol, ex-soldat au 7^e d'infanterie, est nommé commis des P. T. T. à Paris.

Postes

M. Lacam, facteur dans le Lot, vient d'être admis aux examens pour l'emploi de facteur-receveur.

Louveterie

M. Raymond Plassan, propriétaire à St-Denis-Catus, est nommé lieutenant de louveterie dans l'arrondissement de Cahors; M. Lagasque, greffier de paix à Figeac, est nommé lieutenant de louveterie dans l'arrondissement de Figeac.

Bureaux de tabac

Sont nommés débiteurs de tabacs: Mme veuve Lafage, à St-Cirgues; Mme veuve Rossignol, à Uzech-les-Oules; Mme veuve Mourgues, à Calamane; Mme veuve Giberge, à Montgesty; M. Denis, à Gourdon.

Monuments historiques

M. Delmas, député du Lot, a reçu la réponse suivante du Ministre de l'Instruction publique:

Monsieur le Député et cher collègue, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à classer la vieille halle de Beauregard (Lot).

J'ai l'honneur de vous informer que, dans sa séance du 25 juin dernier, la Commission des Monuments historiques n'a pas cru devoir émettre un avis favorable au classement de cette construction.

J'ajoute toutefois, que je viens de prescrire une enquête complémentaire en vue de faire examiner par la

Commission des Monuments historiques la possibilité de revenir sur sa première décision.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de la suite donnée à cette affaire.

Veillez agréer, etc., etc...

Contre les sangliers

Au cours de la séance de la Chambre de vendredi, M. Louis Delport, le dévoué député du Lot, a indiqué au ministre de l'Agriculture les ravages considérables que les sangliers causent dans nos campagnes.

« M. Delport. Messieurs, je désire signaler à M. le ministre de l'Agriculture le gros danger que fait courir à nos cultures dans certains départements l'invasion des sangliers. Dans certaines communes, nos agriculteurs ne peuvent plus faire aucune récolte dans leur propriété, tant sont importants les dégâts causés par les sangliers. C'est là un véritable danger national.

M. Barthe. C'est exact.

M. Delport. Je tiens à le signaler à M. le ministre et je le prie de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires pour y remédier. Je suis sûr, connaissant son dévouement aux intérêts agricoles, qu'il suffit d'attirer son attention sur le fait pour qu'il fasse tout ce qu'il pourra pour combattre le fléau qui désolent nos populations agricoles. (Applaudissements.)

M. le ministre de l'Agriculture. Je tiens à rappeler qu'il existe des primes pour la destruction des sangliers. Le législateur a ainsi manifesté sa volonté de destruction de ces animaux nuisibles. Nous nous efforçons de la seconde.

M. Delport. Nous avons des sociétés dans certains départements, mais les primes qui sont allouées sont absolument insignifiantes. La société agricole du Lot a émis un vœu pour voir prier de demander au ministre des finances et de faire voter par le Parlement des sommes assez importantes pour assurer la destruction des sangliers. (Applaudissements.)

Nos Horloges

Enfin, ça y est! l'horloge du lycée remarque et résonne les heures. Aujourd'hui, les quatre grandes horloges de la cité se font entendre, presque toutes en même temps. On ne peut que s'en montrer très satisfait.

L. B.

Pour les familles nombreuses

Ainsi que nous l'avons annoncé, une somme de 6.200 francs a été allouée au Lot pour être répartie entre les familles nombreuses du département. Cette répartition se fera vendredi 10 mars, à la Préfecture.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Bélyze, le distingué Procureur de la République de Cahors, en la personne de sa mère, décédée à Bouziès.

Nous adressons à M. Bélyze et à sa famille nos sincères condoléances.

Fédération des planteurs de tabac du Lot

La Fédération des Planteurs de tabac a tenu une réunion générale dimanche 5 mars 1922, à 14 heures.

M. Louis Delport député, président la réunion assisté de MM. D'Arzac, Marce-nac, Jouffreau, Coulerc, Vice-présidents, Cabarrat secrétaire général, Cossé trésorier.

La séance est ouverte à 2 heures. 98 syndicats sont représentés par 127 délégués.

M. Delport adresse son salut aux délégués, il félicite les syndicats du Lot d'avoir répondu si nombreux à l'appel du Bureau Fédéral.

Il est heureux de constater aussi que la presque totalité des syndicats ont à cette séance, acquiescé entre les mains du trésorier la cotisation complémentaire qui leur a été demandée pour envoyer les délégués au Congrès de Strasbourg.

En quelques mots couverts par les applaudissements de l'assemblée, il indique ce que le Bureau de la Fédération du Lot et celui de la C. G. P. ont fait dans l'intérêt des planteurs.

Puis il indique ce que doit être le Congrès de Strasbourg.

De nombreux délégués venus de 30 départements planteurs s'y rencontreront et apporteront à leurs frères d'Alsace le salut des agriculteurs français.

M. Delmas prend ensuite la parole en sa qualité de secrétaire général de la C. G. P.

Comme M. Delport, il remercie les planteurs du Lot de la nouvelle marque de confiance qu'ils donnent en ce jour, par

leur présence, à ceux qui ont la charge des destinées de la C. G. P.

La Fédération du Lot, initiatrice du mouvement syndical, marche toujours à l'avant-garde des organisations groupées dans la C. G. P. La réunion de ce jour est une preuve manifeste de sa force et de sa vitalité.

Puis abordant le programme du congrès de Strasbourg, le sympathique secrétaire général indique dans quel but la C. G. P. va à Strasbourg et dans quel esprit devront être solutionnées les questions portées à l'ordre du jour.

M. Delmas est vigoureusement applaudi. M. Cossé présente ensuite la situation financière de la Fédération qui accuse un en-casement très important.

Le dévoué trésorier reçoit les félicitations pour sa gestion parfaite.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Dr Larnaudie vice-président qui donne sa démission pour raison de santé.

Sur la proposition de M. Delport, l'assemblée refuse d'accepter cette démission et adresse à M. Larnaudie l'assurance de toute sa sympathique confiance et ses vœux pour son prompt rétablissement.

On passe ensuite à la désignation des délégués à Strasbourg.

Voici la liste des délégués au Congrès National de Strasbourg, désignés par l'Assemblée générale du 5 mars 1922 :

1^{re} Région (Cahors-Ville, canton de Cahors-Nord) — titulaires : MM. Alazard, à Cahors et Azard, à Espérey; suppléants : Jordannet, à Laparra et Berbié Léon, à Labéraudie.

2^e Région (cantons de Cahors-Sud, Castelnou et Catus) — titulaires : MM. Cavalie, à Arcambour, Bourdieu, Saint-Médard et Bach, à Pern; suppléants : Deilhes et Martory, à Maxou.

3^e Région (cantons de Lauzès, Lalbenque et Limogne) — titulaires : MM. Bastide, à Sabatès; Parra, à St-Martin-Labouval et Besse, à Fontanes; suppléant : Maurel, à Cahorets.

4^e Région (cantons de Luzech, Montcuq et Puy-l'Évêque) — titulaires : MM. Alazard, à Cahors et Jourdieu, à Prayssac; suppléants : Para, à Douelle et Delfour, à Pescadorets.

5^e Région (canton de St-Géry) — titulaires : MM. Couquel, à Tour-de-Faure et Boyer Marcelin, à Bouziès Bas; suppléants : Annès et Marty, à St-Géry.

6^e Région (canton de Cahors) — titulaires : MM. Marcezac et Pradines, à Marcihaac; Ayrat, à Larnagot; suppléant : Marcouly, à St-Pierre Toirac.

7^e Région (cantons de Bretenoux, Livernon, St-Géré et Figeac) — titulaire : M. Dr Dubuisson, à Corri; suppléant : M. Larnaudie, à Espédaillac.

8^e Région (cantons de Gourdon, St-Germain et Salviac) — titulaire : M. Gineste, à Salviac; suppléant : M. Sylvestre, à Léobard.

9^e Région (cantons de Martel, Payrac et Vayrac) — titulaires : MM. Pebevre, à Mascialet Gougouy, à Strengoules; suppléants : Jarriel, à Martel; Mespoulet, au Roc.

10^e Région (canton de Souillac) — titulaires : MM. Lestrade, à St-Soy et Lascoux, à Souillac.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

CHRONIQUE SPORTIVE

Toulouse Amidiouers Cité sports (1)
Aviron Caducien (mixte)

La température printanière qui nous est actuellement octroyée avait attiré sur les bords du Stade un nombreux public. La population caducienne s'habitue peu à peu à faire de l'île de Cabessus le but de sa promenade dominicale; l'Aviron désire encourager cet exode du dimanche, aussi a-t-il organisé pour le 12 mars un grand match revanche qui ne manquera pas de garnir et les tribunes et les populaires.

Mais parlons d'abord du match d'avant-hier. Il mettait aux prises une excellente équipe de deuxième série « Toulouse Amidiouers » contre une équipe mixte de l'Aviron.

Le coup d'envoi fut sifflé à 15 heures précises. Dès le début Toulouse envahit le camp caducien et s'y maintint quelques minutes. Cahors dégage par une touche bien touchée, le ballon se succédait et le hall sort assez souvent pour notre camp, sans qu'il soit possible d'amorcer une passe suivie et concluante. Quelques coups francs sont distribués et sur l'un deux Toulouse botte superbement un but qui lui vaut 3 points.

Il fallait aux « Avironnais » cette petite leçon pour les mettre en train. Aussi le jeu s'anime-t-il immédiatement; Cahors remonte et va dominer longtemps son adversaire, tandis que la défense serrée ne permet point à notre 3/4 de percevoir les mêlées plus vite et mieux formées démontrent les sérieux progrès de notre ligne d'avants, qui, si elle conserve sa cohésion et suit encore davantage, doit l'an prochain amener notre 1^{re} équipe loin très loin en championnat. En touches courtes, dont il convient de ne pas trop abuser, des combinaisons encore embryonnaires laissent entrevoir la forme future de nos « Forwards », dont le recrutement s'augmente chaque jour d'éléments nouveaux, très connus et très sympathiques ne revient-on pas toujours à ses premières amours ? Le 1/2 de mêlée fut lui-même, c'est-à-dire classique, énergique et joueur de tête malgré une absence de mémoire qui devient beaucoup plus pénible. Nos ailiers ne donnèrent pas tout ce qu'on pouvait espérer d'eux à part Combaillet et Michel dont la place sera fixée désormais. Les arrières ne firent pas oublier Théron, et seul Gaillard, un jeune de la 2^e, que la fatigue avait épuisée quelques temps, a fourni une assez jolie partie à la fin du match.

Ce furent nos avants qui gagnèrent le match; tous sont à louer, depuis Rollés jusqu'à Alazard, en passant par Perret, Malric, Fauriol, Bonnet et Chastaigne. Philipe, mais nous ne serions point justes si nous ne décernions pas une mention spéciale à ce jeune Lycéen Durand dont les progrès surprenants nous donnent les plus grandes espérances.

L'équipe toulousaine fournit, elle, une partie énergique et les attaques de ses 3/4 furent parfois bien amorcées et dangereuses. Elle passa une troisième ligne avec laquelle il faut compter et un arrière remarquable.

L'ardeur de nos équipiers leur valut une jolie victoire; trois essais dont un transformé, contre un but sur coup franc, 11 à 3.

L'arbitrage de M. Pasquier fut sévère et impartial et lui valut les félicitations de toute l'équipe toulousaine.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Un match d'ouverture mit aux prises l'équipe II de la Quercynoise avec notre équipe III qui ne fut battue que par 3 points à 0. Vernet arbitra excellemment cette partie.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de douze jours.